

Le 9 décembre à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 5 décembre 2025, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, Maire.

Présents : Franck BRISSET (Maire), Philippe LEMARCHAND, Arnaud LEBOULANGER, Virginie DALBIN (adjoints), Cécile LEREVEREND, Eric TELLIER ; Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Vincent LEROY, Anne VAGNER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Gilles MARY (donne pouvoir à Guillaume GOURDEL), Katy MELIN.

Secrétaire de séance : Arnaud LEBOULANGER

Travaux de réaménagement de la Mairie.

Exposé :

En 2024, la commune a confié à Mme Le François, architecte, le soin de repenser une extension de la Mairie à horizon de 2028 ainsi qu'une solution transitoire pour 2024-2025.

A ce titre, il convient d'assurer cette phase transitoire en réaménageant les bureaux existants afin d'augmenter le nombre de bureaux à l'étage et au Rez-de-Chaussée, sans augmenter la surface.

L'architecte en charge du suivi des travaux a donc consulté plusieurs entreprises afin de proposer ces travaux sous la forme de trois lots : Menuiseries extérieures et intérieures, électricité et peinture.

Délibération :

Vu le code de la commande publique,

Vu que le montant des travaux dépasse le plafond accordé au maire par le conseil municipal dans le cadre de la délibération n°23D027,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 8 décembre 2025,

Considérant le besoin d'extension de la mairie afin d'accueillir les agents dernièrement recrutés.

Le maire propose de retenir les entreprises suivantes sur trois lots :

- Menuiseries intérieures et extérieures : Dalmont, pour un montant de 30 397.31 € TTC.
- Electricité : Lebranchu, pour un montant de 9 254.72 € TTC.
- Peinture : Entreprise ladune, pour un montant de 8 227.49 € TTC.

Soit un montant total de travaux de 47 879.52 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20251209-25D103-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025

M. le Maire propose de porter cette charge sur le compte 2313 du budget communal.

Après délibération :

18	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstentions
18	Votants

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les devis présenter.
- D'autoriser le maire à signer ces devis.
- De porter ces sommes sur le budget général de la commune.

Le secrétaire de séance

A.LEBOULANGER



Le Maire

F.BRISSET

